2 1588

LES PROPOS QV[illegible] LE ROY A TENV[illegible] A CHARTRES AVX DE[illegible] tez de sa Cour de Parlemen[illegible] de PARIS.

A PARIS,
Iouxte la copie de Pierre l'Huillier.
M. D. LXXXVIII.

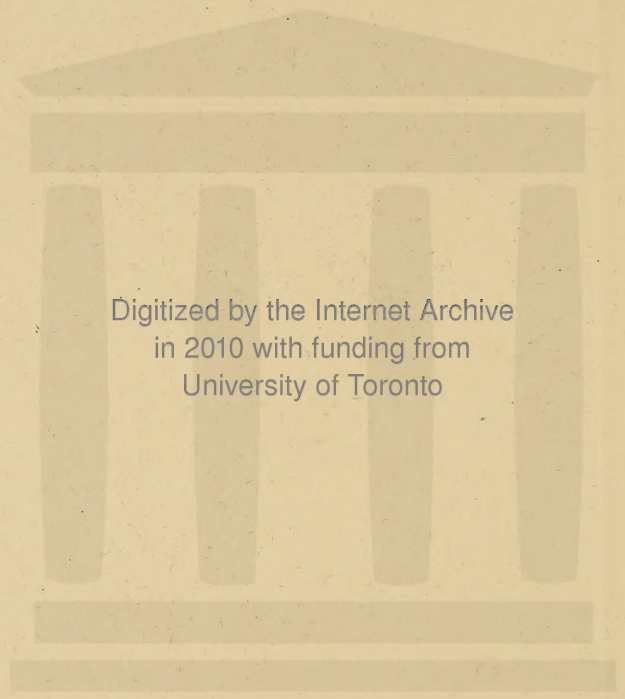
Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lesproposqvelero00fran

2 1588

LES PROPOS QV[illegible] LE ROY A TENVZ[illegible] A CHARTRES AVX DEP[illegible] tez de sa Cour de Parlement de PARIS.

A PARIS,
Iouxte la copie de Pierre l'Huillier.
M. D. LXXXVIII.

Acc 83-101(23)

LES PROPOS QVE LE ROI A TENVZ A CHARTRES *aux deputez de ſa Cour de Parlement de Paris.*

LA Royne ma mere m'auoit fait entendre que vous eſtez aſſemblez & deuiez venir me trouuer dont ie ſuis bié ayſe: m'eſtãt aſſeuré que vous n'euſſiez voulu faillir, vous eſtant la premiere cõpagnie de mõ Royaume. Ie me ſuis touſiours promis toute fidelité & obeiſsãce telle qu'auez porté par le paſſé à mes predeceſſeurs Roys, cõme à voſtre roy legitime & naturel, & ſçay q̃ s'il euſt eſté en voſtre puiſsã

donner ordre aux choſes paſ-
ne l'euſſiez fait: ie ſuis marri de
i eſt aduenu en la ville de Pa
outesfois ie ne ſuis pas le pre
à qui tels malheurs ſont arri
d'autãt m'é deplaiſt-il, que
treize ou quatorze ans que
uis Roy, ie l'ay touſiours hon-
e ma demeure, ayãt vſé de
douceur & bõté enuers les
s, & m'õt touſiours experi-
our bon Roy, les ayãt gra-
ceque i'ay peu, ie ſçay que
ſi grande ville il y en a de
mauuais: quãd ils vierõt
miſsions & ſe recognoi-
, ie ſeray preſt de les rece-
embraſſer, comme vn bon
enfans, & vn bon Roy ſes
vo⁹ y deuez tous trauail-
eſt la cõſeruatiõ de la vil-
vous autres, de voz fẽmes &

familles au surplꝰ cõtinuez en noz charges cõme vous auez acoustumé, la Royne ma mere vous fera entẽdre touſiours ma volõté, à laquelle ie doy beaucoup, non ſeulemẽt que d'auoir en ceſt honneur que d'eſtre ſorty de ſon ventre, mais auſsi pour l'auoir recogneue par experience treſ-ſoigneuſe de l'eſtat de mon Royaume.

Le Roy nous renuoya querir apres diſner,

Ie vous ay renuoyé querir, pour autãt que vous en aller vous faire entẽdre (outre ce que ie voꝰ ay dit ce matin) que i'eſtois aduerty des propos que l'õ a tenu q̃ ie vouloismettre garniſõ en ma ville de Paris: ie

suis fort esbai que cela leur est entré en l'esprit, ie sçay que c'est de garnisons, on les met ou pour ruyner vne ville ou pour vne defiance que l'on a des habitãs : ils ne deuoient pas estimer que i'aye eu volõté de ruyner vne ville à laquelle i'ay rẽdu tant de tesmoignage de bonne volonté, & que i'ay abonnie par ma lõgue demeure en icelle pour m'y estre tenu plus que dix de mes predecesseurs auparauãt moy n'auoient fait, ce qui a apporté aux habitans iusques aux moindres artisans toutes les commoditez qui paroissent auiourd'huy, & dõt dix ou douze autres villes se pouuoiẽt ressentir, & où mes officiers ont eut affaire de moy & autres comme marchãs, ie leur ay fait plaisir, & puis diray que ie me suis monstré vers eux vn tresbõ Roy, moins en-

core pouuoy e entrer en deffiãce de ceux que i'aymois & desquels ie me deuois asseurer, comme ie l'ay creu, dõques l'amitié que ie leur ay tesmoignee deuoit leur faire perdre ceste soudaine opiniõ que i'aie pẽsé de leur vouloir dõner garnisons & de fait il ne se trouue point que personne soit entré ny mis le pied en aucune maisõ, ny prins vn pain ny autre choses quelconque. au contraire leur ay enuoyé biens & ce qui leur estoit necessaire, & n'y eussent esté vingt quatre heures au plus, qui eust esté iusques au l'endemain sans coucher ailleurs qu'aux places mesmes où ils se stoiẽt cõme s'il eussent campé, ie voulois faire vne recherche exacte de plusieurs estrãgers qui estoient en ma bonne ville de Paris & ne desirant

offencer personne i'auois enuoyé aux Seigneur de ma Cour mesmes à monsieur de Guyse afin qu'ils me baillassent vn roolle de leurs seruiteurs domesticques & faire sortir le surplus que i'estois aduerty estre en grãd nombre & iusques à quinze mil, ce que ie faisois pour la cõseruatiõ de ma bõne ville de Paris & seureté de mes subiets. C'est pourquoy ie veux qu'ils cognoissent leurs fautes auecques regrez & contrition. Ie sçay bien que l'on essaye de leur faire croire qu'ayãt offencé comme ils ont, mon indignation est irreconciliable: mais ie veux que vous leur faciez sçauoir que ie nay point ceste humeur ne volonté de les perdre, & que comme Dieu à l'image duquel ie suis en terre, moy indigne, ne veult la mort du pecheur, ausi ne veux

veulx-ie pas leur ruyne. Ie tenteray touſiours la douce voye, & quand ils ſe mettront en deuoir de confeſſer leur faulte, & me teſmoigner par effect le regret qu'ils ont, ie les y receuray & les embraſſeray, comme mes ſubiects monſtrant tel qu'un pere vers ſõ enfãt, voire vn amy vers ſon amy: ie veux qu'il me recognoiſſent cõme leur Roy & leur maiſtre, s'il ne le ſont, & me tiennent en longueur ſermant ma main à toutes choſes, comme-ie puis, ie leur feray sẽtir leur offece de laquelle à perpetuité leur demeurera la marque. careſtãt la premiere & principalle ville hõnoree de la premiere & ſupremt Cour de mon

royaume, d'autres Cours, priuiges, honneurs, & vniuersitez, ie puis (comme vo⁹ sçauez) reuoquer ma Cour de Parlement, chambre des cõptes, des aydes, & autres cours & vniuercité qui leur retourneroit à grãd ruine: car cela cessant lesdits trafics & autres cõmoditez en amoindrioient. voire cesseroiẽt du tout comme on a veu estre aduenu en l'an mil cinq cens septante neuf, durãt la grand peste pour mon absence & la cessation du parlement, s'estant retiré grãd nombre de mes conseillers, iusques à ce que l'on vit en ladite annee iouer auxq uilles par les rues, ie sçay qu'il y a beaucoup de gens de bien en ma ville de

Paris,& quedes quatre partsles trois ſont de ce nõbre que tous ſont bien martyrs du malheur quieſt arriué. Qu'ils face donc que ie ſois contant qu'ils ne me cõtraignent pas d'vſerde ce que ie puis,& que ie ferois à grãd regret: vous ſçauez que la patiẽce irritee tourne en furie, & combien peut vn Roy offencé, i'employray tout mõ pouuoir,& ne laiſſeray aucuns moyens en arriere pour m'en vẽger, encores que ie n'aye l'eſprit vindicatif: mais ie veux que l'on ſçache que i'ay du cœur & du courage autant qu'aucun de mes predeceſſeurs,ie n'ay point encores de quis le temps que ie ſuis appellé à la couronnepar le decez du

Roy mon frere, & depuis mon retour de Poulongne vſé de rigueur & de ſeureté enuers perſonne, vous le ſçauez, & fort bien en pouuez teſmoigner, auſsi ne veux-ie pas que l'on abuze de ma clemence & douceur, Ie ne ſuis point vſurpateur ie ſuis legitime Roy par ſucceſſion ; comme vous ſçauez tous & d'vne race qui a touſiours doulcement commãdé: c'eſt vn compte de parler de la religion il faut prẽdre vn autre chemin, il n'y a au monde Prince plus Catholique, ny qui deſire tant l'extirpatiõ de l'hereſie que moy mes actions & ma vie l'ont aſſez teſmoigné à mon peuple, ie voudrois qu'il m'euſt couſté vn

bras & que ſe dernier heretique fut en peinture en ceſte châbre. Retournez faire voz charges & ayez touſiours bon courage, vous ne deuez rien craindre m'ayát pour vous, ie veux que leur faciez biẽ entendre ce que ié vous dis.